

2017/149

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/12/2017
Reçu en préfecture le 05/12/2017
Affiché le 05.12.17
ID : 033-213301401-20171123-149_17-DE

Nombre de conseillers

En exercice : 24

Présents : 20

Votants : 21

Pour : 21

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-sept, le 23 novembre à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Angélique RODRIGUEZ, Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Véronique CORNET, Emilie BERRET, José Manuel ROQUE, Marie LASCOURREGES, Jean-Claude LINARES, Jean SAMENAYRE, Cathy SEGURA, Pierre GREIL, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Florence OVEJERO, Laurent LEMONNIER, Danielle TERRAL, Vincent FEUGA, Isabelle MEROUGE, Mathilde FELD, Guillaume DEPINAY-GENIUS

Absent excusé : Patrick FAGGIANI procuration à Sylvie DESMOND

Absents : Marie Chantal MACHADO, Ivana CHIRICO-GRENIER, Claude BAZARD

Mme Sylvie DESMOND est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 13 novembre 2017

OBJET : CONVENTION AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

Dans le cadre de la politique de revitalisation du centre-bourg de Créon, Monsieur le Maire a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier afin d'aider la commune dans le processus d'acquisition et de négociation de certaines parcelles de la commune.

Après présentation de M le Maire, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise M le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré
le jour, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures



Pierre GACHET
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le : 05.12.17

M le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.